LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261119-B_2026_045-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président adressée par courriel en date du vingt-huit octobre deux mil vingt-six.

Membres présents à l'ouverture de la séance :

Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Alain LEGLATIN, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Odile LE STRAT, Isabelle GORE CHAPEL, Hervé MORIN, Virginie LEMOINE, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Dominique LE LUDUEC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Gérard MATHÉCADE.

Membres excusés ou absents :

Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Philippe PRESSE (pouvoir à Odile LE STRAT), Sébastien QUINIO (pouvoir à Marc GUILLAUME), Georges LE FRANC (pouvoir à Xavier HAMON), Fabrice TREHOREL, Laurent BERTHO, Aurélie MADIGAND, Nicolas TOUDIC, Mickaël LEVEAU.

Secrétaire de séance : Isabelle GORE CHAPEL.

B_2026_45 CESSION LOUDEAC COMMUNAUTE – SCI BEUREL QUERE

Parties

Vendeur : Loudéac Communauté Bretagne Centre

Acquéreur : SCI BEUREL QUERE - (ou entité qui viendrait à s'y substituer)

Désignation du foncier cédé

Zone d'Activité Economique : LA PERRIERE COMMUNE : LE MENÉ

Domaine privé de Loudéac Communauté : OUI ☒ NON ☐

Parcelle(s) cédée(s) : ZW 216

Superficie parcelle(s) avant division : 1 990 m² Superficie prévisionnelle cédée : 1 990 m²

Zonage PLUi-H : UY

Conditions financières

Référence délibération du conseil communautaire définissant le prix de cession : 2023-151 ☒ 2024-94 ☐

Prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface réellement commercialisée : OUI ☒ NON ☐

TVA SUR : PRIX TOTAL - 20% ☒ MARGE ☐ :

Date de l'avis du pôle d'évaluation domaniale : 16 octobre 2026

Valeur vénale proposée par le pôle : 10 600 € pour une superficie de : 1 765 m²

Annexé : OUI ☒ NON ☐

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261119-B_2026_045-DE

Propriétaire	Commune	Superficie prévisionnelle cédée	Prix de revente HT/M2	**Prix HT**	TVA sur prix total	**Prix TTC**
Loudéac Communauté	LE MENE	1 990	10.00 €	**19 900.00 €**	3 980.00 €	**23 880.00 €**

Plan de situation



Conditions particulières

Desserte en eau potable – électricité (dans la limite de 36 kVA – puissance complémentaire souscrite à la charge de l'acquéreur) – voirie PL – fibre (selon calendrier déploiement BTHD) – Assainissement collectif

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1. D'approuver la cession à la SCI BEUREL QUERE (ou toute entité qui viendrait à s'y substituer) du foncier communautaire dans les termes et conditions sus-exposés ;
2. D'autoriser le Président de Loudéac Communauté à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession ;
3. De préciser que les frais de bornage et d'arpentage seront à la charge de Loudéac Communauté ;
4. De préciser que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
5. De préciser que la recette correspondante sera imputée sur le budget Aménagement de Zones ;
6. De préciser que la cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget Aménagement de Zones.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261119-B_2026_045-DE

Exercice :	42
Présents :	33
Pouvoir(s) :	04
Pour :	37
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 3 novembre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.11.19 11:14:21 +01'00'

Le secrétaire de séance

Signature numérique de Isabelle GORE
Date : 2026.11.19 11:14:02 +01'00'

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261119-B_2026_045-DE